

87

Commission permanente

Séance du 12 juin 2023



Rapporteur : M. MARTIN

47978

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Rénovation du collège du Querpon à Val D'Anast - Attribution des marchés de travaux - Relances

Le lundi 12 juin 2023 à 14h00, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. HOUILLOT (pouvoir donné à Mme MERCIER), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à Mme BOUTON), Mme ROUSSET (pouvoir donné à M. HERVÉ)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h14.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 2°;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les délibérations de la Commission permanente en dates des 24 février 2020, 25 avril 2022, 29

Expose :

La Commission permanente lors de sa réunion du 25 avril 2022 a approuvé l'Avant-projet définitif (APD) réalisé par le groupement de maîtrise d'oeuvre ANTHRACITE Architecture 2.0 (architecte mandataire) / OTEIS / BEGC / Yves HERNOT / AD INGE pour la rénovation du collège du Querpon à Val d'Anast.

L'estimation recalée des travaux lors du lancement de la consultation est de 7 524 000 € HT soit 9 028 800 € TTC (valeur novembre 2022).

Une consultation des entreprises pour la réalisation des travaux a été lancée le 24 octobre 2022 sous la forme d'un appel d'offres ouvert, décomposé en 17 lots.

N'ayant pas reçu d'offre dans les délais prescrits, les lots n° 2 "charpente bois " et n° 5 "serrurerie" ont été relancés sous forme d'une procédure adaptée ouverte en application des des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 2° du Code de la commande publique.

Lors de sa réunion du 28 février 2023, la Commission d'Appel d'Offres a attribué les marchés pour 14 des 17 lots qui composent cette opération.

La Commission d'Appel d'Offres a également émis un avis favorable à la déclaration sans suite du lot 7, au motif d'insuffisance de concurrence.

Une consultation sous forme d'une procédure adaptée ouverte a ainsi été relancée en application des des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 2° du Code de la commande publique.

Lors de sa réunion du 23 mai 2023, la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable à la passation des marchés relatifs aux lots figurant en annexe.

Décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés avec avec les entreprises proposées par la Commission d'appel d'offres pour les montants figurant en annexe.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 13 juin 2023

ID : CP20231455

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation